

DE LA « GUERRE CONTRE LE TERRORISME » AUX GUERRES SANS FINS :  
LA CO-PRODUCTION DE LA VIOLENCE EN AFGHANISTAN, AU MALI ET  
AU TCHAD

[Bruno Charbonneau](#), [Marielle Debos](#), [Jean-Paul Hanon](#), [Christian Olsson](#), [Christophe Wasinski](#)

L'Harmattan | « Cultures & Conflits »

2021/3 n° 123-124 | pages 67 à 82

ISSN 1157-996X

ISBN 9782140206467

DOI 10.4000/conflits.23194

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-cultures-et-conflits-2021-3-page-67.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## De la « guerre contre le terrorisme » aux guerres sans fins : la co-production de la violence en Afghanistan, au Mali et au Tchad

*From the “war on terror” to endless wars: The co-production of violence in Afghanistan, Mali and Chad*

**Bruno Charbonneau, Marielle Debos, Jean-Paul Hanon, Christian Olsson et Christophe Wasinski**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/conflits/23194>

DOI : 10.4000/conflits.23194

ISSN : 1777-5345

### Éditeur :

CECLS - Centre d'études sur les conflits - Liberté et sécurité, L'Harmattan

### Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2021

Pagination : 67-82

ISBN : 978-2-14-020646-7

ISSN : 1157-996X

Distribution électronique Cairn



### Référence électronique

Bruno Charbonneau, Marielle Debos, Jean-Paul Hanon, Christian Olsson et Christophe Wasinski, « De la « guerre contre le terrorisme » aux guerres sans fins : la co-production de la violence en Afghanistan, au Mali et au Tchad », *Cultures & Conflits* [En ligne], 123-124 | Automne-hiver 2021, mis en ligne le 01 janvier 2025, consulté le 23 mars 2022. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/23194> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/conflits.23194>

---

Creative Commons License

# De la « guerre contre le terrorisme » aux guerres sans fins : la co-production de la violence en Afghanistan, au Mali et au Tchad

**Bruno CHARBONNEAU, Marielle DEBOS, Jean-Paul HANON,  
Christian OLSSON, Christophe WASINSKI**

*Bruno Charbonneau est professeur titulaire en études internationales et directeur du Centre sur la gouvernance sécuritaire et de crise (CRITIC) au Collège militaire royal de Saint-Jean, Canada.*

*Marielle Debos est maîtresse de conférences en science politique, chercheuse à l'Institut des Sciences sociales du Politique (ISP), membre junior de l'Institut Universitaire de France.*

*Jean-Paul Hanon est chercheur associé au Centre de recherche des Écoles de Coëtquidan (CREC Saint-Cyr).*

*Christian Olsson est professeur de science politique (relations internationales) à l'Université libre de Bruxelles (ULB) et directeur de son centre de recherche en relations internationales, le REPI (Recherche et études en politique internationale).*

*Christophe Wasinski est professeur en sciences politiques (relations internationales) à l'Université libre de Bruxelles et membre du centre Recherche et études en politique internationale (REPI) <sup>1</sup>*

Les interventions militaires menées au nom de la lutte contre le « terrorisme » par des États tels que les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne sont souvent conçues et présentées comme des solutions strictement exogènes aux problèmes d'insécurité qu'elles sont censées solutionner. Le terme même d'interventions laisse en outre penser que celles-ci seraient excep-

1. Les auteurs remercient Yves Buchet de Neuilly pour ses commentaires sur une première version du texte.

tionnelles, ponctuelles et purement réactives plutôt que routinisées, durables et/ou récurrentes <sup>2</sup>. Cette conception des interventions comme solutions permet d'asseoir une interprétation souvent simpliste, anhistorique et localiste des causes de la violence transnationale. Ce faisant, elle jette un voile sur la manière dont l'interventionnisme s'imbrique dans les dynamiques conflictuelles. Cet article, qui s'inscrit dans les approches critiques des interventions internationales et de la « guerre contre le terrorisme <sup>3</sup> », vise justement à saisir cette imbrication. Il montre pourquoi la « guerre contre le terrorisme » ne peut être gagnée au sens classique du terme et comment elle contribue à perpétuer ou même à exacerber des conflits.

Notre argument est que, lors des interventions, la violence est co-produite par les acteurs locaux et internationaux. Autrement dit, les interventions finissent par devenir une composante du problème qu'elles affirment vouloir résoudre. Il ne s'agit pas pour nous de pratiquer l'inversion accusatoire, qui consisterait à affubler les intervenants du mal qu'ils attribuent au terrorisme, ni à produire un contre-discours visant à réfuter point par point les arguments des discours favorables aux interventions. Fondée sur trois études de cas, l'Afghanistan, le Mali et le Tchad, notre analyse s'inscrit plutôt dans une réflexion sociologique critique et distanciée et vise à saisir quelles conséquences concrètes résultent des interventions menées contre le « terrorisme » <sup>4</sup>.

Chacun des pays étudiés a une histoire et une place distinctes dans la « guerre contre le terrorisme ». L'Afghanistan en a été le véritable laboratoire après 2001. Le Mali et le Sahel se sont retrouvés au cœur de la stratégie de la France depuis l'opération Serval lancée en 2013 <sup>5</sup>. Si le Mali est un pays d'intervention, le Tchad est un allié de la France dans cette guerre menée au Sahel et au Sahara. Chaque configuration est singulière : les conflits ne sont pas les mêmes, les temporalités et les modes d'insertion dans la « guerre contre le terrorisme » non plus. Le choix des études de cas est lié aux zones d'expertise des co-auteurs mais aussi à l'intérêt d'étudier trois terrains d'intervention cruciaux où l'armée française a une place importante (Afghanistan) et centrale (Sahel-Sahara). On retrouve dans les trois pays étudiés (mais aussi en Somalie, en Irak

- 
2. Olsson C., "Interventionism as Practice: On 'Ordinary Transgressions' and their Routinization", *Journal of Intervention and Statebuilding*, vol. 9, n°4, 2015, pp. 425-441.
  3. Delori, M., *Ce que vaut une vie, Théorie de la violence libérale*, Paris, Éditions Amsterdam, 2021 ; Fassin D., Pandolfi M. (eds.), *Contemporary States of Emergency: The Politics of Humanitarian Intervention*, New York, Zone, 2010 ; Derek G., *The Colonial Present*, Oxford, Blackwell, 2004 ; Khalili L., *Times in the Shadows. Confinement in Counterinsurgencies*, Stanford, Stanford University Press, 2013 ; Owens P., *Economy of Force: Counterinsurgency and the Historical Rise of the Social*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.
  4. Baczko A., Dorransoro G., « Pour une approche sociologique des guerres civiles », *Revue française de science politique*, vol. 67, n°2, 2017, pp. 309-327.
  5. Les autorités françaises ont récemment annoncé qu'elles envisageaient un retrait – qui semble plutôt une réorganisation – de Barkhane.

ou au Yémen) des processus similaires de perpétuation des conflits et de co-production de la violence armée par un ensemble d'acteurs internationaux et locaux <sup>6</sup>. Les pratiques contre-insurrectionnelles et les registres de justification des interventions circulent, quant à eux, d'une région du monde à une autre et se retrouvent dans les trois cas étudiés.

Dans la guerre contre le terrorisme, la posture classique des autorités est qu'on ne discute pas avec les terroristes. Selon certains thuriféraires des interventions, les « terroristes ne comprendraient que la force <sup>7</sup> ». En fait, le label de terroriste – comme celui de seigneur de guerre <sup>8</sup> – tend à nier la dimension politique de la violence. Pour les défenseurs des interventions, les « terroristes » se définissent souvent comme des acteurs extrémistes et irrationnels dont le point de vue ne mérite pas d'être pris sérieusement en considération <sup>9</sup>. Le concept de terrorisme est imprégné d'un jugement moral ; son usage renvoie à la question du type ou du niveau de violence toléré par l'autorité étatique <sup>10</sup>. Combiné à la notion de guerre, le recours au concept de terrorisme est indissociable d'une stratégie plus large de légitimation de la violence, qui exclut les options qui ne passent justement pas par l'emploi des moyens (para)militaires <sup>11</sup>. Comme le montrent nos analyses, cela devient rapidement un problème pour (ou dans) la guerre elle-même. En effet, en labellisant comme terroristes l'ensemble des acteurs combattants – organisations terroristes mais aussi factions indépendantistes, bandes criminelles, groupes d'autodéfense – on rend plus difficile, voire impossible, la recherche d'une solution politique à la violence. Cela est d'autant plus problématique lorsque l'ennemi se révèle être, non pas un groupuscule inorganisé et coupé de toute base sociale, mais une force politique et militaire qu'il faudra tôt ou tard reconnaître comme telle. Lorsque les labellisations terroristes perdurent, elles tendent à imposer leur logique propre au détriment des solutions politiques. Tels sont certains des problèmes posés par le « terrorisme », un concept « expert » aux contours flous mais dont l'appropriation politique et médiatique est aisée <sup>12</sup>.

- 
6. Shadid A., *Night Draws Near. Iraq's People in the Shadow of America's War*, New York, Henry Holt, 2005 ; Hagan, J., Kaiser J., Hanson A., *Iraq and the Aggressive War. The Legal Cynicism of Criminal Militarism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015 ; Harper M., *Getting Somalia Wrong? Faith, War and Hope in a Shattered State*, Londres, Zed Books, 2012 ; Burgat F., « Le Yémen après le 11 septembre 2001 : entre construction de l'État et rétrécissement du champ politique », *Critique internationale*, n°32, 2006, pp. 9-21 ; Bonnefoy L., *Le Yémen. De l'Arabie heureuse à la guerre*, Paris, Fayard, 2017.
  7. Pour une critique de ce discours, voir Brown K., « All They Understand Is Force: Debating Culture in Operation Iraqi Freedom », *American Anthropologist*, vol. 110, n°4, décembre 2008, pp. 443-453.
  8. Marchal R., « Warlordism and Terrorism: How to Obscure an Already Confusing Crisis? The Case of Somalia », *International Affairs*, vol. 83, n°6, 2007, pp. 1091-1106.
  9. Ils peuvent néanmoins se voir reconnaître des compétences techniques et tactiques.
  10. Asad T., *Attentats-suicides. Questions anthropologiques*, Paris, Zones sensibles, 2018.
  11. Mégret F., « 'War'? Legal Semantics and the Move to Violence », *European Journal of International Law*, vol. 13, n°2, 2002, pp. 361-399.
  12. Stampnitzky L., *Disciplining Terror: How Experts Invented "Terrorism"*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

L'article vise à montrer que le recours aux pratiques guerrières nourrit des cycles provocation/répression qui peuvent être recherchés par les groupes armés. C'est notamment de la répression que certains d'entre eux tirent leur crédibilité opérationnelle et politique. Répression et dégradation des conditions de vie locale font aussi émerger des opportunités. Les acteurs sociaux et politiques, qui deviennent de véritables entrepreneurs, ont alors recours à des stratégies d'extraversion<sup>13</sup> pour capter les ressources de la guerre et du développement. Notons enfin que la guerre n'est pas seulement utile aux acteurs locaux ; elle l'est aussi à certaines catégories d'acteurs « occidentaux » (décideurs politiques désirant paraître inflexibles, professionnels de la défense y trouvant une confirmation de leur raison d'être professionnelle ou encore fabricants d'armes)<sup>14</sup>.

### Afghanistan : du mythe du sanctuaire enclavé à l'état d'intervention permanente

#### *Des guerres sans fin à la fin d'une guerre*

Les interventions anti-terroristes ont une tendance à s'auto-perpétuer, voire à se pérenniser. La première raison est qu'en interdisant *a priori* toute négociation avec l'ennemi « terroriste », on rend impossible la négociation d'une fin au conflit, la seule issue étant une bien illusoire victoire totale. Comment faire la guerre à un adversaire avec lequel on n'est pas prêt à négocier ? En dépit des prises de position grandiloquentes initiales, guerre et négociation finissent généralement par se rejoindre aux termes d'un long processus et de nombreuses contorsions rhétoriques. C'est ce que montre la guerre de l'OTAN en Afghanistan<sup>15</sup>. Une deuxième raison est que les dispositifs sécuritaires mis en place par les forces intervenantes sont tributaires de la collaboration de leurs alliés locaux, eux-mêmes dépendants des intervenants pour la consolidation de leur pouvoir. Ce faisant, l'interdépendance dans la guerre se mue rapidement en dépendance à la guerre<sup>16</sup>. Le domaine de la guerre s'étend progressivement.

L'intervention post-11 septembre 2001 en Afghanistan est à cet égard emblématique. D'abord, on peut remarquer que cette invasion par une coalition *ad hoc* n'est pas le début des guerres d'Afghanistan. Celles-ci commencent en 1979 avec l'invasion soviétique et le soutien américain, pakistanais et saoudien aux Moudjahidines (dont les futurs Talibans), suivi par la guerre

13. Bayart J.-F., « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, n°5, 1999, pp. 97-120.

14. Keen D., *Useful enemies. When Waging Wars is More Important than Winning Them*, New Haven, Yale University Press, 2012.

15. Un processus similaire a permis de mettre fin à la deuxième guerre du Golfe, voir : Olsson C., « Méconnaître pour reconnaître ? La "stratégie de sortie" américaine d'Irak ou comment faire de nécessité vertu », *Cultures & Conflits*, n°87, 2012, pp. 187-214.

16. Keen D., *Endless War? Hidden Functions of the "War on Terror"*, Londres, Pluto Press, 2006.

civile intra-Moudjahidine après le retrait soviétique, la prise de pouvoir par les Talibans en 1996 et la guerre de ces derniers contre l'Alliance du Nord soutenue notamment par la France, la Russie et l'Iran. Le gouvernement afghan officiellement reconnu par les pays occidentaux en 2001 est d'ailleurs celui auquel l'Alliance du Nord est alors restée fidèle.

Les guerres d'Afghanistan ne marquent pas davantage le début du lien entre accroissement du pouvoir coercitif exercé par l'État afghan en interne et « aide » militaire extérieure. Ce lien se tisse au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il prend alors la forme de la tentative de clientélisation concurrentielle de la monarchie afghane par l'empire russe et britannique. Il est au cœur de la première guerre anglo-afghane entre 1839 et 1842. Depuis lors, l'histoire afghane est rythmée par des interventions militaires ou militaro-diplomatiques, qui tantôt renversent ou fragilisent le pouvoir central, tantôt le consolident. Cela étant dit, les périodes de consolidation se nourrissent davantage de la mise en concurrence des puissances extérieures (Royaume-Uni et Russie, États-Unis et URSS...) par le pouvoir afghan que d'occupations militaires qui ont plutôt tendance à exacerber les divisions politiques internes<sup>17</sup>.

Lancée avec l'objectif de démanteler le réseau Al-Qaïda, l'invasion de novembre 2001 prolonge cette histoire au long cours ; notamment par son incapacité à imposer son ordre politique par la force militaire. Elle la prolonge également de par la mise en place d'une logique de clientélisation de la nouvelle élite politique afghane, clientélisation qui ne parvient pourtant pas à ancrer son pouvoir en dehors des grandes villes. La guerre contre le terrorisme constituera d'autant plus une aubaine pour ces élites politiques que l'objectif de destruction d'Al-Qaïda s'élargira progressivement à l'anéantissement des Talibans, à la construction d'un nouvel État et à l'établissement d'une démocratie libérale.

### *Sélections adverses et incitations perverses du failed state-building*

La rente du contre-terrorisme international représentant une manne indispensable à la nouvelle élite afghane post-2001, il n'est pas étonnant que celle-ci ait été aussi peu prompte à faciliter le retrait des troupes de la coalition. Pourtant, du point de vue « occidental », la consolidation du pouvoir gouvernemental est une condition du retrait. Plus généralement, la dépendance des forces internationales par rapport aux élites dirigeantes des pays d'intervention permet souvent à ces dernières de différer toute réforme qui ne leur serait pas favorable, qu'il s'agisse de lutter contre la corruption, empêcher la fraude

17. Barfield T., *Afghanistan: A Cultural and Political History*, Princeton, Princeton University Press, 2010 ; Rubin B.R., *The Fragmentation of Afghanistan: State Formation and Collapse in the International System*, New Haven, Yale University Press, 1995 ; Dorronsoro G., *La révolution afghane*, Paris, Karthala 2000.

électorale ou discipliner des forces de sécurité trop portées à la répression..., reconduisant ainsi la problématique de la mobilisation violente de leur opposition politique <sup>18</sup>.

Ces structures incitatives perverses créées par le contre-terrorisme s'illustrent également au niveau de l'allocation des ressources internationales entre les provinces et districts afghans. Ainsi, l'idée que l'aide au développement apportée par les pays intervenants participe de la lutte contre le terrorisme a eu des effets pour les moins contre-productifs. Cette politique a de fait, en réalité, logiquement été lue par les acteurs afghans comme défavorisant les provinces les plus stables au profit des régions davantage sujettes à la violence politique. Maintes fois, des attaques dans les provinces considérées comme délaissées par l'aide internationale ont été soupçonnées d'avoir été fomentées par des acteurs locaux dans le seul but d'attirer des projets de réhabilitation visant à lutter contre l'instabilité naissante <sup>19</sup>. Même les Talibans ont su tirer bénéfice de l'économie politique de la « guerre contre la terreur », détournant à leur bénéfice une partie significative des fonds alloués par les autorités militaires américaines à la sécurisation des périmètres extérieurs des bases et des convois logistiques, cela notamment par le racket, voire l'infiltration, des entreprises de sécurité locales contractant avec les forces internationales <sup>20</sup>.

Le cadrage manichéen des interventions contre-terroristes contemporaines, dans lequel les « populations locales » sont tantôt victimes passives à sauver, tantôt bourreaux à punir, ne permet pas de saisir la capacité d'acteurs divers à jouer de ces narrations internationales pour promouvoir leurs intérêts propres. Une approche critique des interventions menées au nom de la lutte contre le terrorisme doit ainsi tenir compte des structures d'incitation produites, intentionnellement ou non, pour les élites de ces pays. Que la chasse tous azimuts aux Talibans ait à maintes reprises conduit des notables afghans à accuser leurs rivaux d'être liés à l'insurrection pour déclencher des bombardements aériens à leur encontre, illustre comment le contre-terrorisme a pu se trouver détourné de sa vocation initiale <sup>21</sup>. Les intervenants ne sont pourtant pas dupes de ces formes d'instrumentalisation du contre-terrorisme, l'acceptant parfois même au nom du soutien mutuel entre alliés locaux et internationaux.

18. Dorronsoro G., *Le gouvernement transnational de l'Afghanistan*, Paris, Kartala, 2021. Le même phénomène a été observé au Sahel : Pérouse de Montclos M.-A., *Une guerre perdue. La France au Sahel*, Paris, JC Lattès, 2020.

19. Kilcullen D., *Out of the Mountains: The Coming Age of the Urban Guerrilla*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

20. Olsson C., "Coercion and Capital in Afghanistan: The Rise, Transformation & Fall of the Afghan Commercial Security Sector", in Berndtsson J., Kinsey C. (eds.), *The Routledge Research Companion to Outsourcing Security*, New York et Londres, Routledge, 2016, pp. 41-51.

21. Martin M., *An intimate war: an oral history of the Helmand conflict*, Londres, Hurst & Co, 2014 ; Malkasian, C., *War comes to Garmser. Thirty years of conflict on the Afghan frontier*, Oxford, Oxford University Press, 2013.



Les interdépendances entre forces intervenantes et forces locales produisent des effets aléatoires et peu maîtrisables dans la lutte contre le terrorisme, effets qui sont pourtant faciles à comprendre dès lors que l'on rend compte des intérêts et de la réflexivité des acteurs locaux. Elles créent des incitations négatives qui font apparaître ces interventions comme une partie du problème. On notera ainsi qu'en Afghanistan le fait que les forces internationales soient parfois intervenues dans des équilibres locaux précaires en armant des milices locales considérées comme fidèles au gouvernement, a souvent eu l'effet de pousser les factions opposées à celles-ci dans les bras des Talibans<sup>22</sup>. C'est notamment ce qui explique la chute de la ville de Kunduz en 2015 dans les mains des Talibans, les milices de l'*Afghan local police* (ALP) armées par les Américains ayant largement polarisé la situation autour de la ville dans les mois précédents.

Ces mécanismes ne sont d'ailleurs pas étrangers à la prise de pouvoir fulgurante par les Talibans et l'effondrement catastrophique du gouvernement afghan en septembre 2021. En effet, tant que la coalition internationale était présente, les élites politiques et militaires afghanes n'avaient pas intérêt à faire du zèle dans la guerre contre les Talibans sous peine de devoir payer elles-mêmes un prix qu'elles avaient jusque-là réussi à faire payer par les intervenants. D'un autre côté, les États-Unis avaient tout intérêt à menacer le gouvernement afghan de vouloir se retirer pour le pousser à agir avec davantage d'efficacité et avec moins de détournements de biens publics.

Ainsi, on peut aisément imaginer pourquoi, lorsque le président Joe Biden annonce le retrait définitif des troupes américaines début 2021, beaucoup au sein de l'administration afghane croient à un stratagème politique. De la même façon, l'administration Biden a pu croire que les premières débâcles gouvernementales face aux Talibans étaient sinon voulues, du moins utilisées stratégiquement par le gouvernement afghan dans l'espoir d'un revirement de la position américaine. Manifestement, sans succès. Paradoxalement, si le gouvernement afghan s'est effondré de manière aussi rapide en 2021, ce n'est pas seulement parce qu'il était bancal, mais aussi parce que la présence internationale s'était pérennisée au point d'être considérée comme acquise. C'est là aussi un des problèmes centraux de ces guerres d'occupation : si on n'annonce pas dès le début son intention de retrait rapide, on dispense le gouvernement local d'investir dans son propre futur. Inversement, si on annonce son intention de se retirer rapidement, ceux-là mêmes que l'on dit combattre n'ont plus qu'à temporiser et à attendre ce retrait sans combattre.

22. Malejacq R., Olsson C., « Reculer pour mieux sauter ? Délégation et monopolisation de la violence en Afghanistan », *Revue Canadienne de Science Politique*, publié en ligne en juin 2021, pp. 1-16 [doi : 10.1017/S0008423921000330].

## Mali : l'évolution continue du dispositif militaire français en Afrique

Un certain discours veut que le Sahel soit aux Français ce que l'Afghanistan a été aux Américains<sup>23</sup>. Depuis le lancement de l'opération Serval en 2013, les comparaisons entre ces deux conflits ont fusé de toutes parts, malgré les avertissements des chercheurs à propos des limites et des dangers de ce jeu comparatif<sup>24</sup>. Ces comparaisons avec l'Afghanistan ont servi divers agendas politiques, dont celui de promouvoir l'engagement français au Sahel comme une contribution aux efforts globaux dans la « guerre contre le terrorisme » ou celui de remettre en cause cet engagement face au risque de l'enlèvement. Plus concrètement, *via* le transfert des expertises, les expériences contre-insurrectionnelles des armées européennes en Afghanistan ont nourri et continuent de nourrir l'approche militaire prônée au Sahel<sup>25</sup>.

Malgré les critiques de la présence française, le conflit malien, les opérations Serval et Barkhane et la « guerre contre le terrorisme » au Sahel ont renouvelé la légitimité de la posture militaire française en Afrique qui, doit-on le répéter, est un élément historique, permanent et intégral de l'État postcolonial africain francophone<sup>26</sup>. L'incapacité de l'État malien à monopoliser la violence ou à asseoir son autorité continue de contribuer à la construction de cet espace permettant aux interventions militaires et politiques d'exister et de prendre forme<sup>27</sup>. Le lancement rapide et (à l'origine) unilatéral de l'opération Serval en janvier 2013 est impossible sans ce dispositif historique que sont les bases militaires en sol africain et les relations proches entre élites franco-africaines. La fondation militaire de ce dispositif est transformée en 2014 avec la création de l'opération Barkhane. Produit de la fusion de l'opération Serval et de l'opération Épervier (lancée en 1986 au Tchad), la logique fondatrice de Barkhane est celle de la « guerre contre le terrorisme » qui octroie une légitimité nouvelle à la politique militaire de la France en Afrique, tout en redessinant l'espace opérationnel vers le nord, soit la région du dit Sahel (les pays du G5 Sahel : Mali, Burkina Faso, Niger, Mauritanie et Tchad).

À plusieurs égards, Barkhane n'est pas seulement une action contre le terrorisme, mais un constat d'échec de décennies de présence militaire française dans la zone sahélienne, d'accords de coopération militaire qui devaient

23. Ce discours est répandu au point où la ministre des Armées, Florence Parly, a cru bon de refuser publiquement le parallèle dans le contexte du retrait américain en Afghanistan. Barotte N. « Parly refuse le parallèle entre le Sahel et l'Afghanistan », *Le Figaro*, 13 septembre 2021.

24. Malejacq R., Sandor A., « Sahelistan? Military Intervention and Patronage Politics in Afghanistan and Mali », *Civil Wars*, vol. 22, n°4, 2020, pp. 543-566.

25. Charbonneau B., « Counterinsurgency Governance in the Sahel », *International Affairs*, Vol. 97, n°6, 2021, pp. 1805-1823.

26. Charbonneau B., « The Imperial Legacy of International Peacebuilding: The Case of Francophone Africa », *Review of International Studies*, vol. 40, n°3, 2014, pp. 607-630.

27. Charbonneau B., « De Serval à Barkhane : les problèmes de la guerre contre le terrorisme au Sahel », *Les Temps modernes*, avril-juillet 2017, n°693-694, pp. 322-340.

construire et professionnaliser les armées africaines et des politiques françaises et internationales qui devaient développer les États sahéliens. Contrairement aux interventions françaises du passé, cependant, la logique de « guerre contre le terrorisme » internationalise l'espace d'engagement. Il devient ainsi difficile de se limiter aux relations franco-africaines. En effet, Barkhane est partiellement dépendante de l'aide militaire américaine (transports stratégiques, renseignement, appui financier), du soutien et des contributions des membres de l'Union européenne et autres pays européens et de la coopération des gouvernements africains concernés, tout en étant fort utile à tous. Les États-Unis perçoivent une menace terroriste au Sahel, mais pas un intérêt national assez significatif pour s'y investir davantage. L'Union européenne est préoccupée par les flux migratoires et les trafics qui pourraient déstabiliser l'Europe. Les gouvernements africains y trouvent leur compte, Barkhane assurant la sécurité – ou étant censée l'assurer – et la stabilité des régimes du G5 Sahel, même si ces régimes ont changé de mains. La restructuration du dispositif militaire français à la suite de l'opération Serval rétablit ainsi un état d'intervention militaire permanent. L'opération Barkhane est au cœur d'une restructuration fondamentale de la gouvernance régionale sécuritaire, mais cette restructuration dépasse largement le cadre des relations franco-africaines bien qu'elle soit ancrée dans celles-ci <sup>28</sup>.

#### *Au-delà de la trame contre-terroriste*

En 2012, l'émergence de la violence au Mali était et demeure intimement liée au problème de l'État, de sa légitimité et de la moralité des systèmes de répartition des ressources et des pouvoirs <sup>29</sup>. La menace terroriste au Sahel est bien loin d'être le seul enjeu et est, à bien des égards, l'un des résultats des faiblesses intrinsèques de l'État plutôt qu'une cause <sup>30</sup>. C'est dans ce contexte historique de formation étatique que s'insère une zone d'exception permettant une intervention militaire française qui fait fi des dilemmes et des obstacles de divers régimes de souveraineté, dont ceux des États et des organisations régionales africaines <sup>31</sup>. Les pratiques démocratiques et les droits de la personne sont ainsi considérablement minés par la militarisation et la sécurisation des politiques et des pratiques de « stabilité » visant le Sahel. Un appui sans faille à la stabilisation peut favoriser l'instabilité, comme le suggèrent les deux coups d'État au Mali en août 2020 et en mai 2021, car cela revient à accepter des pratiques et des régimes douteux ; ces derniers ayant en partie alimenté les conflits au départ. Au final, les enjeux actuels peuvent être définis comme la renégociation (violente) de l'ordre politique postcolonial <sup>32</sup>. Il importe de ne

28. Charbonneau B., « Counterinsurgency Governance in the Sahel », *op. cit.*

29. Sears J., *Espoirs de gouvernance déçus et crise persistante au Mali*, Montréal, Centre FrancoPaix, 2017.

30. Baudais V., *Les trajectoires de l'État au Mali*, Paris, L'Harmattan, 2016.

31. Bagayoko N., *Le multilatéralisme sécuritaire africain à l'épreuve de la crise sahélienne*, Montréal, Centre FrancoPaix, 2019.

pas sous-estimer la question de la légitimité des régimes politiques en place et des liens avec une « guerre contre le terrorisme ».

En effet, la visibilité grandissante des forces militaires françaises, américaines et européennes semble avoir renforcé les activités des groupes djihadistes plutôt que d'avoir discrédité leur idéologie. L'accent mis sur une stratégie de stabilisation peut se traduire ou être perçu comme un appui ferme à des régimes politiques autoritaires, peu représentatifs ou de transition, ce qui tend à délégitimer l'action internationale, celle-ci étant alors perçue par plusieurs segments de la population comme alliée de régimes autoritaires nationaux ou subnationaux. L'histoire des interventions militaires françaises ne manque pas d'exemples à cet égard. Comme les justifications au temps de la guerre froide, la « guerre contre le terrorisme » a tendance à obscurcir, négliger, cacher, ou même exacerber ces enjeux fondamentaux.

Au Mali, au-delà des groupes terroristes, ce sont les violences intercommunautaires dans le centre du pays qui posent le plus grand défi de la résolution des conflits. Elles illustrent aussi la polarisation de la société, minent la confiance locale envers les missions de l'ONU et la France et alimentent les conflits. Par exemple, à la suite d'intenses violences dans la région de Mopti opposant des communautés peules et dogons, soutenues par des milices communautaires armées, des brigades d'autodéfense et des groupes djihadistes, à partir de 2018 la MINUSMA (Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali) a reçu le mandat de réorienter ses activités vers les régions du centre du Mali. En soutenant l'État malien pour réaffirmer son autorité sur cet espace, la MINUSMA a enquêté sur des violations généralisées des droits humains par des acteurs non étatiques. Les massacres à grande échelle perpétrés en 2019 dans les villages d'Ogossagou-Peul et de Sobane Da, et les enquêtes menées ensuite par la mission sur ces incidents, ont eu pour effet d'accroître les tensions entre ces communautés. La milice Dogon (Dan Na Ambassagou) rend la MINUSMA responsable du massacre de Sobane Da en faisant allusion à son implication dans le massacre d'Ogossagou-Peul. Des groupes djihadistes opérant dans le centre du Mali soutiennent que la MINUSMA est complice de la mort des villageois peuls à Ogossagou-Peul puisqu'elle soutient les autorités maliennes qui ont conclu des accords avec les chefs de la milice dogon. Ainsi, les activités de surveillance des droits de l'Homme de la MINUSMA sont affectées par les perceptions locales selon lesquelles la mission de l'ONU n'est pas impartiale, étant donné ses relations avec les forces françaises. Même au sein de la mission, l'un d'entre nous a été témoin de tensions importantes entre la division des droits de

32. Bøås M., Strazzari F., "Governance, Fragility and Insurgency in the Sahel: a hybrid political order in the making", *International Spectator*, vol. 55, n°4, 2020, pp. 1-17 ; Hüsken T., Klute G., "Political orders in the making: emerging forms of political organization from Libya to Northern Mali", *African Security*, vol. 4, n°8, 2015, pp. 320-337.

l'Homme et les objectifs de stabilisation, les premiers affirmant que leur travail était entravé et que les résultats des enquêtes étaient écartés au nom de la lutte contre les terroristes, en particulier lorsque les violations concernent les forces de sécurité de l'État hôte <sup>33</sup>.

Une partie de la population malienne attendait de la MINUSMA et des autres forces internationales qu'elles combattent et soumettent rapidement tous les groupes armés du pays, et pas seulement les forces djihadistes. La MINUSMA se retrouve dans une position difficile : son mandat, le soutien au processus de paix et à la « restauration de l'autorité de l'État », implique de travailler avec les groupes armés signataires du nord du Mali. Or, de nombreux Maliens (surtout près du pouvoir à Bamako) considèrent ces groupes comme des ennemis terroristes ou associés aux groupes terroristes et estiment donc que les relations de la MINUSMA avec ces groupes relèvent de la complicité <sup>34</sup>. Ainsi, la mission de maintien de la paix et les opérations contre-terroristes se mélangent, tant en pratique que dans les perceptions. Cela diminue la légitimité opérationnelle des processus de résolution des conflits, conduisant au développement des théories de conspiration selon lesquelles la communauté internationale est réellement au Mali pour un jour acquérir ses ressources naturelles, ou pour un jour aider à créer un État touareg <sup>35</sup>.

Le soutien de la « communauté internationale » à la stabilisation de la situation sécuritaire, au rétablissement de l'autorité de l'État et sa logique de lutte contre les formes non étatiques de violence (les priorités identifiées dans le mandat de la MINUSMA) bloquent nécessairement d'autres mécanismes d'arbitrage politique et de dialogue. Les communautés locales, qui peuvent avoir des relations ténues avec les administrations centrales de l'État, sont désavantagées si elles n'ont pas accès à la table des négociations, ce qui risque d'amener certains de leurs membres à rechercher des moyens plus radicaux et plus violents de répondre à leurs griefs politiques. Par exemple, le refus français de considérer les négociations avec les groupes armés terroristes exclut les pratiques de résolution des conflits à grande échelle au profit d'approches qui reposent sur l'utilisation de la force coercitive par l'État ou ses alliés contre-terroristes. La labellisation de terroriste interdit aux acteurs de la « guerre au terrorisme » toute négociation formelle ou informelle avec les adversaires. Or, de telles négociations sont souhaitées par l'exécutif malien et une partie de la population malienne, comme le rappelait Moktar Ouane, premier ministre du

- 
33. Observation de terrain, Bamako, juin 2018. Depuis, la division des droits de l'homme semble avoir réussi à se faire entendre davantage : voir MINUSMA, Division des droits de l'homme et de la protection, *Rapport sur l'incident de Bounty du 3 janvier 2021*, UN doc., mars 2021.
34. Sur les perceptions locales de la MINUSMA, voir Sabrow S., « Local perceptions of the legitimacy of peace operations by the UN, regional organizations and individual states – a case study of the Mali conflict », *International Peacekeeping*, vol. 24, n°1, 2017, pp. 159-186.
35. Sandor A., « The power of rumour(s) in international interventions: MINUSMA's management of Mali's rumour mill », *International Affairs*, vol. 96, n°4, 2020, pp. 913-934.

gouvernement de transition du coup d'août 2020 (mais renversé par le coup de mai 2021) aux autorités françaises <sup>36</sup>. De plus, ces négociations sont parfois même déjà entamées par les pouvoirs locaux. De micro-accords de paix sont négociés et mis en œuvre bien malgré les obstacles nationaux et internationaux. Niagalé Bakayoko estime qu'en « ne voulant pas négocier avec les terroristes et uniquement avec les signataires de l'accord de paix de 2015, [Jean-Yves Le Drian] ne se concentre que sur la situation dans le Nord Mali. Il omet donc une grande partie de la crise actuelle, notamment dans le centre et le sud du pays, mais aussi au Burkina Faso ou encore au Niger <sup>37</sup> ». La vision militaire technique de la « guerre contre le terrorisme » s'impose ainsi au détriment d'une prise en considération des dynamiques politiques locales et mine régulièrement les efforts locaux de résolution des conflits.

### Tchad : L'armée française et la formation d'un État militarisé

#### *L'étrange banalité de Barkhane*

Si la militarisation du Sahel s'est accélérée depuis le déclenchement de l'opération Serval au Mali en 2013, la « guerre contre le terrorisme » n'est que le dernier épisode d'une histoire bien plus longue. Le Tchad a une place à la fois centrale et singulière dans cette histoire. Vue du Tchad, la « guerre contre le terrorisme » n'est en effet qu'un moment dans une trajectoire beaucoup plus longue de militarisation du Sahel et du Sahara, remettant en question la distinction entre la « guerre contre le terrorisme » et les autres formes d'intervention militaire <sup>38</sup>.

La militarisation de l'Afrique est en effet un processus multiforme et réversible qui a été alimenté autant par des acteurs internes qu'externes <sup>39</sup>. Ceci est particulièrement vrai au Tchad : le pays n'a jamais connu de période de paix et les conflits armés qui se sont succédé ont été enchevêtrés dans des dynamiques régionales et globales <sup>40</sup>. C'est le pays qui a connu le plus grand nombre d'interventions militaires françaises depuis l'indépendance en 1960. Le pays a été historiquement construit comme un espace stratégique, même si les modes d'engagement des Français ont changé depuis les premières opérations contre-insurrectionnelles menées contre les rebelles du Frolinat (Front de libération nationale du Tchad) dans les années 1960. La nécessité de préserver la stabilité du pays et de l'Afrique centrale est le registre de justification

36. Carayol R., « Le Mali contre la France ? Le défi des négociations avec les 'terroristes' », *Orient XXI*, 7 décembre 2012.

37. *Ibid.*

38. Charbonneau B., « Intervention as counter-insurgency politics », *Conflict, Security & Development*, vol. 19, n°3, 2019, pp. 309-314.

39. Scheele J., « L'Afrique militarisée : perspectives historiques », *Politique africaine*, n°161-162, 2021, pp. 165-188.

40. Debois M., *Living by the Gun in Chad: Combatants, Impunity, and State Formation*, Londres, Zed Books, 2016.

récurrent. Avec une succession de politiques de court-terme qui s'étalent sur des décennies, les interventions ont pourtant largement contribué à sa déstabilisation <sup>41</sup>. Le monde change mais la base militaire française est restée. L'Opération Barkhane, issue de la fusion des Opérations Serval au Mali et Épervier au Tchad en 2014, a d'ailleurs installé son quartier général sur la base de la précédente opération extérieure (Épervier de 1986 à 2014).

La confusion des genres n'est pas uniquement de l'ordre du symbole : en février 2019, à la demande du président Idriss Déby, l'armée française mène des frappes aériennes contre une colonne rebelle de l'Union des Forces de la Résistance (UFR). Le cadre juridique de l'intervention lui-même est équivoque : les frappes ont-elles été effectuées dans le cadre de Barkhane ou de l'accord de coopération militaire technique conclu par les deux pays en 1976 ? En 2021, l'armée française apporte à nouveau une aide décisive à l'armée gouvernementale qui affronte la nouvelle rébellion du Front pour l'Alternance et la Concordance au Tchad (FACT). S'il n'y a cette fois-ci pas de frappes aériennes, les moyens de Barkhane (logistique, renseignement) sont à nouveau utilisés dans un conflit qui ne relève pourtant pas de la guerre contre le « terrorisme islamiste », pour reprendre le terme utilisé dans la *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* de 2017 <sup>42</sup>. Le dévoiement des moyens de Barkhane est facilité par le flou juridique qui entoure les opérations françaises ainsi que par le faible contrôle politique exercé par le Parlement sur les Opex <sup>43</sup>.

### *Un réservoir de main d'œuvre combattante*

La « guerre contre le terrorisme » est cependant bien plus complexe que l'imposition par Paris de son armée au Sahel et Sahara. Les interventions internationales sont encadrées dans les structures politiques et sociales locales et opèrent par des alliances, conclues avec des acteurs étatiques et non-étatiques, à un niveau national ou local. L'armée tchadienne a été mobilisée au Mali dès le lancement de l'opération Serval – les pertes du côté tchadien ont été particulièrement lourdes. Là aussi, l'histoire compte : si l'engagement de l'armée tchadienne a pris une nouvelle ampleur en 2013, ce n'était pas la première fois que le Tchad intervenait dans un autre pays de la région à la demande (ou avec l'assentiment) de la France. Dans les années 1990, le Tchad proposait déjà ses services à un moment où la France apparaît déclassée en Afrique centrale : l'armée tchadienne ou des hommes en armes non officiellement intégrés à l'armée

- 
41. Powell N., *France's Wars in Chad: Military Intervention and Decolonization in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020.
42. République française, *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale*, Paris, 2017. <https://www.defense.gouv.fr/dgris/presentation/evenements-archives/revue-strategique-de-defense-et-de-securite-nationale-2017> (consulté le 29 décembre 2021).
43. Mulier T., « Opérations extérieures et contrôle parlementaire », in Fernandez J., Jeangène Vilmer J.-B. (dir.), *Les opérations extérieures de la France*, Paris, CNRS Éditions, pp. 57-78.

ont combattu en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et, hors de tout cadre officiel, au Congo <sup>44</sup>.

La « guerre contre le terrorisme » va cependant changer la donne et permettre au Tchad de jouer la carte militaire pour devenir une puissance régionale <sup>45</sup>. Si elle bénéficiait déjà de formations à la lutte anti-terroriste, c'est en 2013 que l'armée tchadienne, mobilisée aux côtés de l'armée française au Mali, acquiert un rôle de premier plan dans la région. L'armée tchadienne est aujourd'hui mobilisée dans le cadre du G5 Sahel et constitue le deuxième plus important contingent de la MINUSMA. À Paris ou Washington, personne n'ignore pourtant les violences perpétrées contre les civils par une armée gouvernée par l'impunité.

Idriss Déby a su jouer habilement de la rente sécuritaire qui lui était offerte. Celui qui s'était fait décerner le titre de maréchal en 2020 avait construit sa carrière politique sur les armes, en politique interne comme sur la scène internationale. Cette politique semble se poursuivre après sa mort – il est décédé des suites de ses blessures le 19 avril 2021, alors qu'il s'était rendu sur le champ de bataille. Emmanuel Macron était le seul chef d'État occidental à se rendre aux obsèques, s'affichant ainsi aux côtés du fils du défunt qui venait de prendre le pouvoir dans un coup d'État. Si le président français a ensuite affirmé son opposition à « un plan de succession » et son attachement à une « transition démocratique, pacifique, inclusive <sup>46</sup> », la réaction française au coup d'État a été d'une grande modération ; elle est en tout cas très éloignée de la position de la France face aux deux coups d'État successifs au Mali. Ce décalage entre les deux politiques s'explique par des situations et enjeux distincts au Tchad et au Mali, mais aussi par la place particulière du Tchad dans l'histoire française.

Ce qui se joue ici va cependant au-delà d'un échange qui consisterait à troquer l'engagement de l'armée tchadienne contre un soutien au régime en place. La « guerre contre le terrorisme » renforce la trajectoire historique d'un État formé par et pour la guerre et qui a été utilisé par les Français à la fois comme base militaire et réservoir de main-d'œuvre combattante <sup>47</sup>. La militarisation du Tchad est le produit d'une co-construction des élites politiques du pays et de l'ancienne puissance coloniale. Le développement de l'État est depuis la période coloniale marqué par la violence. La construction du Tchad comme espace stratégique par la France et les États-Unis <sup>48</sup> (en particulier sous Habré)

44. Marchal R., « Petites et grandes controverses de la politique française et européenne au Tchad », N'Djamena, CSAPR, 2015.

45. Marchal R., « An emerging military power in Central Africa? Chad under Idriss Déby », *Sociétés politiques comparées*, n°40, octobre-décembre 2016.

46. RFI, « Tchad: les présidents Macron et Tshisekedi appellent à une transition pacifique », RFI, 28 avril 2021.

47. Debos M., *Living by the Gun in Chad...*, *op. cit.*



et les interventions successives ont eu des effets structurants. Aujourd'hui, le budget de la Défense engloutit 30 à 40% du budget national<sup>49</sup>. Au-delà des chiffres, c'est la centralité des armes dans l'économie et la politique qui importe. La place réservée au Tchad dans le dispositif anti-terroriste au Sahel et au Sahara vient renforcer un trait structurel de cet État.

La « guerre contre le terrorisme » ne vient donc pas interrompre le cours ordinaire de l'histoire d'un pays qui n'a de toute façon jamais connu de moment de paix et qui a vu se déployer l'armée française de façon quasi-continue depuis plus de cent-vingt ans. Comprendre les enjeux de la « guerre contre le terrorisme » au Tchad (comme ailleurs au Sahel, en Afghanistan et au-delà) suppose ainsi de la resituer dans l'histoire, de prendre en compte les alliances nouées avec les acteurs régionaux et locaux et, au final, de sortir de la thèse de la supposée exceptionnalité des interventions militaires.

\*\*\*

Au final, les interventions menées au nom de la « guerre contre le terrorisme » participent de la production des violences dans les pays concernés. Les violences en Afghanistan ou au Mali ont des ressorts locaux. Elles sont cependant souvent exacerbées par les interventions extérieures. Ces dernières n'ont pas commencé en 2001 et ont une histoire qui remonte à la période coloniale<sup>50</sup>. Les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne n'ont cessé d'intervenir, de manière ouverte et/ou discrète (par l'entremise de mercenaires et de services secrets), en Afrique, au Moyen Orient et en Asie, dans un cadre colonial, dans le contexte de la lutte contre le communisme, et plus récemment au nom de la lutte contre le « terrorisme ».

Comme il a été dit, le Sahel n'est pas l'Afghanistan et les interventions étudiées ici s'inscrivent dans des histoires différentes. Il n'empêche que, dans ces trois pays, l'engagement des militaires étrangers a participé de la production de la violence. Les études de cas ont ainsi mis en évidence une des contradictions centrales de la « guerre contre le terrorisme ». Ces interventions ne permettent pas de faire émerger les conditions d'une stabilisation ; elles provoquent au contraire des effets de polarisation dans les sociétés et rendent plus difficile la résolution des conflits. Ces interventions, censées renforcer ou

48. Debos M., « La France au Tchad, l'opération militaire permanente », in Borrel T., Boukari-Yabara A., Collombat B., Deltombe T., *L'empire qui ne voulait pas mourir : Une histoire de la Françafrique*, Paris, Le Seuil, 2021, pp. 543-552.

49. International Crisis Group, *Les défis de l'armée tchadienne*, Rapport Afrique n°298, 22 janvier 2021, p. 4.

50. On retrouve par ailleurs des traces de cette historicité dans des discours militaires qui recyclent la pensée coloniale et le retour d'expérience des guerres contre-insurrectionnelle de la guerre froide. Olsson C., « Guerre totale et/ou force minimale ? Histoire et paradoxes des "cœurs et des esprits" », *Cultures & Conflits*, n°67, 2007, pp. 35-63 ; Khalili L., *Time in the Shadows...*, *op. cit.*

consolider les États, produisent l'exact opposé de ce qu'elles cherchent à réaliser<sup>51</sup>. Elles créent (ou recréent) des liens de dépendance entre les acteurs qui interviennent et les acteurs locaux. Ces derniers sont mis en concurrence et développent des stratégies pour capter les ressources politiques et économiques des interventions<sup>52</sup>. Dans ce contexte, les ennemis finissent par devenir utiles, leur existence étant la condition de la perpétuation du système de captation. On a pu voir des processus similaires de co-production de la violence sur d'autres terrains, en Irak, en Somalie ou au Yémen. Enfin, nos recherches invitent à remettre en question le « mythe de la paix comme téléologie<sup>53</sup> », selon lequel une finalité de paix pourrait être atteinte si les conditions sont réunies et les politiques appropriées mises en œuvre.

- 
51. Cold-Ravnkilde S. M., Lindskov Jacobsen K., "Disentangling the security traffic jam in the Sahel: constitutive effects of contemporary interventionism", *International Affairs*, vol. 96, n°4, juillet 2020, pp. 855-874.
  52. On retrouve également ce problème dans le contexte des opérations de maintien de la paix. Pouligny B., *Ils nous avaient promis la paix. Opérations de l'ONU et populations locales*, Paris, Presses de Science Po, 2004.
  53. Charbonneau B., Sears J. M., "Fighting for Liberal Peace in Mali? The Limits of International Military Intervention", *Journal of Intervention and Statebuilding*, vol. 8, n°2-3, 2014, pp. 192-213.